



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ET SA REPONSE

LA GESTION DELEGUEE DES EAUX DE LA BAROUSSE, DU COMMINGES ET DE LA SAVE (Haute-Garonne)

Exercices 2016 à 2021

SYNTHÈSE

Le syndicat des eaux de la Barousse, Comminges, Save (SEBCS) est compétent en matière d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif pour le compte de 247 communes sur un territoire situé sur les départements de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées et du Gers. Depuis le début des années 90, le syndicat a eu recours à la délégation de service public pour assurer l'exploitation de ses activités. Le présent rapport a examiné ces contrats.

Une organisation complexe

La société d'économie mixte Pyrénées services publics (SEM PSP), dont le syndicat est actionnaire majoritaire, s'est vue confier l'exploitation du service de l'eau potable pour les communes adhérentes de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées de 1991 jusqu'à son absorption par la société publique locale Eaux Barousse Comminges Save (SPL EBCS), le 29 juin 2021.

Ce mode de gestion a aussi été retenu, depuis 2011, pour l'exploitation des services de l'assainissement collectif et non collectif sur l'ensemble du territoire du syndicat ainsi que pour le service de l'eau potable de 78 communes du Gers qui ont opté pour cette compétence. La SPL EBCS était le délégataire du SEBCS, son actionnaire majoritaire, pour ces prestations.

La gestion de l'eau et de l'assainissement de la Barousse, du Comminges et de la Save reposait sur un système d'organisation devenu complexe et parfois peu lisible.

Des contrats favorables aux délégataires

Contrairement au principe qui gouverne ce type de contrats, les DSP conclues par le SEBCS exposent les délégataires à un risque d'exploitation très limité. En outre, les stipulations contractuelles leur sont favorables, les délégataires étant exemptés par le syndicat, contrairement à la loi, du versement de redevance pour occupation du domaine public.

Les liens fonctionnels et opérationnels entre le SEBCS et ses satellites sont particulièrement étroits. Les fonctions de président du syndicat et de dirigeant de chacune des deux sociétés sont exercées par la même personne, ce qui rend d'autant plus nécessaire une clarification des responsabilités et des contrôles sur les délégataires.

Les comptes prévisionnels d'exploitation établis par les délégataires, documents essentiels au pilotage des délégations, n'ont jamais été actualisés, ce qui ne permet pas d'avoir une image réaliste et sincère des projections de l'exploitation des services publics.

De plus, les contrats analysés ne contiennent pas de dispositions suffisamment exigeantes pour amener les délégataires à optimiser la performance de la gestion des réseaux ainsi que de la ressource en eau.

La simplification de la gestion déléguée et les améliorations attendues

L'absorption de la SEM par la SPL au 1^{er} octobre 2021 marque une évolution importante dans la gouvernance de l'eau sur le territoire, tout en conservant le mode de gestion déléguée. Désormais, la SPL est le délégataire unique du syndicat pour l'intégralité des compétences d'exploitation gérées par ce dernier.

L'unification des tarifs de l'eau est désormais engagée à l'échelle de l'ensemble du territoire syndical à échéance de 2035 et une facture unique est établie pour chaque abonné.

L'unification de la gestion devrait permettre à la SPL EBCS de concentrer et de renforcer ses capacités financières au service d'un programme de renouvellement de ses réseaux plus dynamique afin de mieux répondre aux enjeux qui s'attachent à la préservation de l'eau et de la qualité de traitement des eaux usées.

L'autorité délégante devra également à l'avenir apporter plus de rigueur dans l'exercice de ses contrôles sur son délégataire et veiller, notamment, à ce qu'il procède à l'actualisation des comptes prévisionnels d'exploitation des délégations qui lui sont confiées et qu'il rende compte de l'exécution financière et comptable de chaque délégation.

La SPL Eaux Barousse Comminges Sage, une structure financière solide qui s'est confortée à la suite de la fusion avec la SEM PSP

Entre 2016 et 2020, le résultat d'exploitation de la SPL a été multiplié par trois, de 36 590 € à 102 364 €. La société a dégagé une trésorerie positive. Cette progression résulte d'une évolution plus dynamique du chiffre d'affaires que celle des charges d'exploitation.

Sur cette période, le résultat net est passé de 15 693 € à 62 792 € grâce au dynamisme du cycle d'exploitation et à l'absence des charges exceptionnelles. Suite à la fusion en 2021 avec la SEM PSP, ce résultat a été conforté, il atteint 301 028 €.

La SPL EBCS présente une structure financière solide qui devrait lui permettre d'assurer les travaux d'entretiens, branchements et compteurs ainsi que les réparations d'importance confiés par le SEBCS. Toutefois, elle doit dégager des ressources nécessaires à la réalisation de dépenses d'équipement.